



## Comité d'action des non-syndiqués

### LETTRE OUVERTE

Le 17 octobre est la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le Comité d'action des non-syndiqués (CANOS) profite de cette journée pour rappeler aux élus québécois l'importance d'agir pour sortir les travailleurs au salaire minimum de la précarité financière qu'ils vivent actuellement. En 2008, le gouvernement du Québec avait amorcé une série d'augmentations importantes du salaire minimum (50 cents par année sur 3 ans) nous permettant d'espérer l'atteinte d'un revenu de travail décent. Cependant, nos espoirs furent déçus par l'augmentation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai dernier, augmentation insuffisante pour couvrir l'indice des prix à la consommation (IPC) et les différentes hausses de tarifications annoncées dans le budget du Québec en 2010 et entrant en vigueur en 2011.

Rien dans la situation économique du Québec ne justifie un tel déni de l'importante contribution de ces salariés au développement économiques de leur localité et de leur région. Les hausses précédentes n'ayant pas donné raison aux mauvais présages des associations patronales de pertes d'emploi pour ce type de salariés. Au contraire, pendant cette période les ventes au détail ont augmenté démontrant ainsi que les augmentations salariales sont directement réinjectées dans les commerces locaux, principaux employeurs des personnes payées au salaire minimum.

Nous nous inquiétons aussi du choix de la Mesure du panier de consommation (MPC) comme seuil de pauvreté pour le Québec ! Cette mesure indique le revenu minimum nécessaire pour survivre et ne tient compte d'aucune façon de l'accès à un niveau de vie décent en comparaison du reste de la société. Le travail devrait permettre l'atteinte d'un tel niveau de vie, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas pour les travailleurs au salaire minimum !

Nous demandons donc au gouvernement du Québec de hausser substantiellement le salaire minimum pour permettre à une personne seule d'atteindre un niveau de vie décent et de participer activement au développement de la collectivité québécoise. Nous lui demandons aussi de réviser le seuil de pauvreté, de manière à tenir compte du bien-être global des personnes afin de valoriser le travail et diminuer les impacts de l'insécurité financière sur la santé générale des Québécois et des Québécoises rémunérés au salaire minimum.

Marie-Josée Magny  
Coordonnatrice

